

**Arrondissement du Sud-Ouest
Bureau de projets - Direction d'arrondissement**

Des soumissions, sont demandées et devront être reçues avant, **11 h 30**, à la date ci-dessous mentionnée, à l'adresse suivante :

**Secrétaire d'arrondissement
Bureau Accès Montréal
815, rue Bel-Air, 1^{er} étage
Montréal (Québec) H4C 2K4**

Catégorie :	Travaux
Appel d'offres :	211816
Descriptif :	Projet de remplacement des installations aquatiques et du pavillon des baigneurs de la piscine extérieure Sir-George-Étienne-Cartier 6 septembre 2018, à 11 h 30
Ouverture des soumissions :	Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement à l'endroit susmentionné immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.
Dépôt de garantie :	10 % de la valeur de la soumission, selon les modalités prévues au Cahier des clauses administratives générales (exécution de travaux)
Renseignements :	Pour toute question s'adresser à : so-appeldoffres@ville.montreal.qc.ca
Documents :	Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 6 août 2018 sur le SEAO.
Visite supervisée des lieux :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui, obligatoire : La date limite pour prendre rendez-vous est le 15 août 2018 à 16 h 30, à l'adresse courriel suivante : so-appeldoffres@ville.montreal.qc.ca . Les visites auront lieu du 13 au 17 août 2018 inclusivement, selon l'horaire suivant : de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement à l'endroit susmentionné, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Montréal, le 6 août 2018

La secrétaire d'arrondissement
Caroline Thibault
